

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT VALLIER

COMMUNE DE SANVIGNES LES MINES

Décision du Maire prise en application de l'article L 2122-22  
du Code Général des Collectivités Territoriales

DEC2022\_30

**Objet** : marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification et la réhabilitation de l'hôtel-restaurant  
Le Liberty en un tiers-lieu exemplaire - AVENANT n° 2

Le Maire de la commune de Sanvignes-les-Mines,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020-56 du Conseil municipal en date du 14 septembre 2020 lui donnant délégation des attributions prévues au dit article,

Vu la délibération n° 2021\_23 du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 autorisant le maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la décision n° DEC2021\_14 du 28 avril 2021 fixant le montant des honoraires à verser à la société éjo. Coopérative d'architecture et de paysage au titre de la maîtrise d'œuvre,

Vu la décision n° DEC2022\_14 du 30 mai 2022 fixant un nouveau forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre suite aux modifications demandées par le maître d'ouvrage et aux sujétions techniques liées au diagnostic des structures existantes ou aux sondages de sols notamment ayant une incidence financière sur le montant du marché public

Considérant les modifications d'agencement des locaux demandées par le maître d'ouvrage induisant une mission de maîtrise d'œuvre complémentaire,

**DECIDE**

Article 1. Un avenant n°2 au marché est conclu avec la société éjo. Coopérative d'architecture et de paysage, rue de la tour de l'assommoir à 71300 Mont-Saint-Vincent fixant le montant de la mission complémentaire à 10 200 € HT.

Article 2. Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le directeur des services techniques municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Sanvignes-les-Mines, le 15 novembre 2022

Le Maire,



Jean-Claude LAGRANGE.

Acte transmis à la Sous-Préfecture le 18.11.2022  
Publié sur le site internet de la commune le 18.11.2022